LA GUERRE

Plan

I. La guerre et le sacré : deux notions indissociables.....3
II. Etat et violence : la nécessité de la guerre en politique?.....7
III. Justice et légitimité de la guerre.....11
IV. Conclusion.....16

> « (…) *Je souhaitais également souligner ici l'engagement résolu de mon pays en faveur du désarmement et à la lutte contre la prolifération sous toutes ses formes. Il s'agit là de deux enjeux majeurs de notre temps. Cet engagement est conforme aux responsabilités comme aux intérêts de la France. Il est fondé sur quelques principes et objectifs simples : le renforcement de la sécurité de chacun, l'équilibre des forces au plus bas niveau possible, la nécessité de mécanismes internationaux de vérification efficaces* ».
> Intervention de Jacques Chirac sur l'engagement de la France en faveur du désarmement et sur la préparation du Traité d'interdiction définitive des essais nucléaires (CTBT), Genève le 11 juin 1996.

Après une ultime campagne d'essais nucléaires achevée le 27 janvier 1996, la France s'est engagée activement dans le mouvement de désarmement. Ainsi, le traité d'interdiction des essais nucléaires a été signé le 24 septembre 1996 par la France le jour même de l'ouverture à la signature. Elle l'a ratifié le 6 avril 1998. En outre, la France adhère à l'objectif ultime d'élimination complète des armes nucléaires et de conclusion d'un traité sur le désarmement général et complet ; enfin, elle a également pris la décision de fermer définitivement, et de démanteler, les usines produisant des matières fissiles pour les armes nucléaires.

Cette politique en faveur du désarmement, ainsi que les nombreux mouvements contre une intervention française en Irak, semblent être révélateurs d'une certaine montée du pacifisme en France. Et si le XX° siècle a ravagé le monde entier par la violence et la régularité de ses conflits, les pays européens se mobilisent toujours plus activement pour une limitation des conflits.
Néanmoins, la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) n'est pas une politique étrangère unique menée par l'Union européenne au nom de ses vingt-cinq États membres. La récente guerre en Irak (2003) est venue le rappeler puisqu'on a pu observer que les États membres adoptaient des positions très divergentes et conduisaient des politiques étrangères parfois antagonistes…

Le XX^{e} siècle a été témoin de quatre révolutions dans l'art de la guerre.
La première a suivi l'apparition des perfectionnements techniques de la Première Guerre mondiale, notamment la mitrailleuse, le char d'assaut, le sous-marin et les gaz toxiques.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

Pendant la seule année 1915, l'armée française a perdu 1,4 million d'hommes et, en 1916, à la bataille de Verdun, l'Allemagne en a perdu 336 000 en dix mois.
La deuxième révolution, qui a causé des morts innombrables parmi les populations civiles, est survenue au cours de la Seconde Guerre mondiale avec les innovations d'importance que représentaient les grandes forces aériennes, les porte-avions, le bombardement stratégique d'objectifs civils et le lancement des premières fusées par l'Allemagne.
L'explosion des bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki a constitué la troisième révolution; ces armes se démarquaient nettement de toutes celles qui les avaient précédées, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.
La dernière révolution a suivi la mise au point du missile balistique intercontinental (ICBM). Les États-Unis, jusqu'alors à l'abri de toute attaque grâce à leur situation géographique, sont d'un seul coup devenus plus vulnérables qu'ils ne l'avaient jamais été. À cause des progrès technologiques réalisés pendant la Seconde Guerre mondiale et par la suite, **tout le monde s'est trouvé également exposé aux ravages de la guerre, la mort s'étant elle aussi démocratisée**.

Dès lors, si l'on veut donner au mot «guerre» un sens assez précis et pas trop éloigné de l'usage courant, on doit pouvoir distinguer la guerre du simple conflit ou de la lutte entre individus.

Toute définition doit donc mettre en évidence le **caractère collectif de la guerre** et aussi le fait qu'elle **suppose l'emploi des armes**. Cependant, cela n'implique pas que le conflit dont elle est la manifestation se réduise entièrement à son aspect militaire. En ce sens, Q. Wright a raison de dire qu'elle est «**un conflit simultané de forces armées, de sentiments populaires, de dogmes juridiques, de cultures nationales**».
Mais il n'y a pas de guerre à proprement parler tant que ces tensions n'aboutissent pas à la lutte violente. Il faut même, pour que ce concept puisse être employé, que l'affrontement ne soit pas trop limité.
D'autre part, une guerre présente toujours une certaine dimension dans le temps. Ainsi, le heurt de deux armées qui dure seulement quelques heures fait plutôt penser à un coup de main. Pourtant, on peut se demander si, dans le cas inverse d'une période très longue d'hostilités, comme par exemple dans la guerre de Cent Ans, on doit parler d'une guerre ou d'une série de guerres entrecoupées de trêves, ou de combats dispersés. En général, on convient de considérer que l'état de guerre se prolonge aussi longtemps qu'un traité de paix ou un armistice ayant un effet durable n'y a pas mis fin.

Quoiqu'il en soit, la guerre pose diverses questions, dont celle de son inéluctabilité ; certains auteurs comme Freud voient en effet dans la guerre un fait de société inséparable de la dimension humaine de l'homme. Et si Proudhon, dans La guerre et la Paix, écrit : « La guerre est inhérente à l'humanité et doit durer autant qu'elle : elle fait partie de sa morale », l'humanité se serait alors affirmée et civilisée dans et par la guerre. Dès lors, peut-on trouver dans la guerre des aspects positifs ? Ou du moins, peut-on justifier et légitimer la guerre comme moyen en vue d'autre chose ? Y a-t-il une « guerre juste » ?

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

D'autre part, la question de la guerre est indissociable de la question politique : l'Etat peut-il alors se définir, comme le pense Max Weber, par « le monopole de la violence physique légitime » ? La guerre est-elle nécessaire à l'Etat pour se construire et s'imposer ?
Enfin, la guerre entretient un rapport étroit avec le sacré : d'abord parce qu'elle fut longtemps considérée comme une activité sacrée, soumise à des règles précises et correspondant à une philosophie du sacrifice ; mais aussi parce qu'aujourd'hui encore, la religion est une cause première et majeure de conflits. Quels liens établir, dès lors, entre religion et guerres ? Si l'étymologie de religion –religere, en latin, « relier »- semble plutôt inviter ses adeptes à la solidarité et la fraternité, comment expliquer les conflits violents dont elle a été, et est encore, l'objet ?

I. La guerre et le sacré : deux notions indissociables.

Toute doctrine (religieuse ou politique) qui exige de ses fidèles une conversion totale et absolue se veut universelle et donc missionnaire; elle utilise une prédication et, assurée de son bon droit et de sa vérité, elle peut se laisser entraîner par la tentation de s'imposer par la violence. Si cette liaison entre conversion et mission est déjà perceptible dans le bouddhisme, elle apparaît surtout très nettement dans le christianisme lui-même et dans les autres religions qui naissent après l'ère chrétienne. Les mouvements d'expansion du christianisme et de l'islamisme sont bien connus.
Si la force, politique ou militaire, se met au service d'une religion ou d'une idéologie particulière, elle tend à utiliser des méthodes violentes de conversion, qui peuvent revêtir des degrés plus ou moins intenses, depuis la propagande jusqu'à la persécution, la guerre de religion ou la croisade. L'histoire fourmille d'exemples de ces conversions forcées, depuis la conversion des Saxons par Charlemagne, en passant par la guerre sainte musulmane, la conversion des juifs d'Espagne, les dragonnades de Louis XIV, pour aboutir aux modernes « lavages de cerveau ». Le besoin de conquérir les âmes par tous les moyens est peut-être la caractéristique fondamentale de l'esprit occidental.

I.1. La guerre dans la mythologie antique.

Dieu de la guerre, fils de Zeus et d'Héra qui, selon Homère, le détestaient tous deux, Mars (ou Arès) est omniprésent dans l'*Iliade,*poème guerrier s'il en fut ; et de fait, il y est haïssable, se délectant dans la joie du combat. Les héros se félicitent quand ils ont réussi à échapper à « la fureur du dieu sans merci ».
Homère le dit meurtrier, souillé de sang, maudit des mortels, mais –assez étrangement- lâche aussi, criant quand il souffre, et fuyant lorsqu'il est blessé. Il est suivi, sur les champs de bataille, de sa sœur, Eris, dont le nom signifie « discorde » et du fils de celle-ci. La déesse de la guerre, Bellone, marche à ses côtés et avec elle Deimos et Phobos, la Terreur et la Crainte. Sous leurs pas, les gémissements s'élèvent et la terre ruisselle de sang.
Les Romains honoraient Mars, et celui-ci ne fut jamais pour eux la divinité poltronne et gémissante que dépeint Homère, mais un être redoutable, invincible, resplendissant dans une armure étincelante.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

I.2. Guerres saintes et Croisade.

« *Autrefois, quand les guerres étaient faites par des armées de métier, pour la seule ambition d'un roi ou sa seule mésentente avec un monarque voisin, la guerre était un objet d'effroi et de répugnance pour les populations qu'après cela elle laissait indifférentes. Aujourd'hui que tout le monde est contraint d'y prendre part et exposé à y laisser sa vie, la guerre ne rencontre qu'émulation,* ***elle est devenue une chose sacrée****, c'est une tache que de n'y pas prendre part, et il est devenu beau de mourir au « champ d'honneur »*.
Paul Léautaud, 1933

Si guerre et religion sont le plus souvent étroitement associées, si pour reprendre les termes de P. Léautaud, la guerre « est devenue une chose sacrée », c'est bien à la fois parce qu'elle est provoquée par le désir de « partager sa Foi » et pace que ce désir de conversion exige une adhésion de l'autre qui ne peut se faire sans une certaine violence.
Ce phénomène de la **conversion** caractérise surtout les religions de «rupture», dans lesquelles l'initiative de Dieu fait irruption dans le monde et introduit une nouveauté radicale dans le cours de l'histoire. La Parole que Dieu adresse à l'homme, et qui souvent est consignée dans un livre sacré, exige **une adhésion absolue**, une rupture totale avec le passé, une consécration de tout l'être.
Ces religions sont missionnaires, parce qu'elles se veulent universelles et qu'elles revendiquent la totalité de l'homme.
En plaçant la théologie de la conversion dans la perspective plus générale de la théologie de la création, Saint Augustin indiquait la voie qui permettrait de résoudre le problème théologique de la conversion: **comment concilier la liberté humaine et l'initiative divine?**

- **La signification religieuse des croisades :**

Expéditions militaires organisées par l'Église pour la délivrance de la Terre sainte, les croisades (1096-1291) trouvent leur origine lointaine dans les prescriptions ecclésiastiques du IX^e^ siècle qui sanctifiaient le combat contre les infidèles pour la défense des chrétiens opprimés. Les croisades constituèrent ainsi une tentative pour soumettre l'Europe à un gouvernement théocratique: grâce à elles, les papes parvinrent souvent à imposer la paix entre les princes chrétiens, et ils mirent en place un système fiscal dont le caractère abusif devait, plus tard, provoquer de vives réactions.
La croisade est chargée d'une signification religieuse majeure, puisqu'elle est alors considérée comme une expédition de secours envoyée aux chrétiens d'Orient pour les défendre contre leurs oppresseurs, au nom de la «charité fraternelle», en attribuant aux participants l'indulgence liée au pèlerinage de Jérusalem, c'est-à-dire la remise des pénitences que le confesseur pouvait enjoindre aux pécheurs repentants. Les croisés, de leur côté, mirent au **premier rang de leurs préoccupations le pèlerinage**, aux dépens des secours à apporter à leurs frères, et toutes les croisades du XII^e^ siècle montrent les chevaliers et les pèlerins impatients d'arriver à Jérusalem.
Le vœu de croisade se différenciait cependant du vœu de pèlerinage par le fait que le croisé portait les armes, ce qui était traditionnellement interdit au pèlerin. Mais, au moment de partir, le croisé recevait la bénédiction réservée aux pèlerins; il devait accomplir son

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

voyage en esprit de pénitence, sans rechercher ni enrichissement ni satisfaction de vaine gloire; il lui fallait éviter le luxe et l'ostentation. Saint Bernard allait jusqu'à assimiler le fait de prendre la croix, c'est-à-dire de porter sur ses vêtements la croix d'étoffe désignant le pèlerin de Jérusalem, à une véritable «conversion», analogue à l'entrée en religion. Si tous les croisés ne satisfaisaient pas à cet idéal, un encadrement religieux leur était néanmoins donné: un légat pontifical accompagnait les armées pour veiller à ce que l'on prêchât la pénitence et à ce que les confessions fussent assurées.
Le vœu de croisade entraînait d'autre part pour le croisé l'acquisition de certains privilèges (*privilegium crucis*): ses biens et sa famille étaient placés sous la protection de l'Église. En revanche, le fait de ne pas accomplir le vœu entraînait des peines spirituelles, telles que l'excommunication.
Qu'elles qu'en furent les conséquences, désastreuses sur le plan humain -et encore reprochées pour cette raison à l'Eglise aujourd'hui- les croisades exigèrent la prise de conscience d'intérêts communs à toute la Chrétienté, et contribuèrent à faire naître des formes de pensée et de vie nouvelles; leur rôle dans la formation de la civilisation occidentale ne peut donc être sous-estimé.

- **Les guerres de religion en France :**

En France, on appelle d'ordinaire «guerres de religion» les conflits armés qui opposèrent, dans le royaume, catholiques et calvinistes entre 1562 et 1598.

Quoiqu'il en soit, la violence des luttes suscitées aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles par les désaccords religieux ne peut faire oublier que des ambitions politiques doublèrent souvent les desseins confessionnels. Ainsi, lorsque Catherine de Médicis organisa avec les Guises le massacre de la Saint-Barthélemy, ne songeait-elle pas davantage à son autorité compromise qu'aux intérêts du catholicisme?

- **La guerre sainte ou « djihad » :**

Djihad signifie en arabe «effort vers un but déterminé». L'expression complète est «effort sur le chemin de Dieu». On a coutume, dans les langues européennes, de traduire *djihad* par «guerre sainte». Mais le djihad n'est pas une «guerre sainte» d'exécration et d'extermination. Son but est de propager et/ou de défendre l'islam. Divers versets coraniques pourraient être cités: ceux qui demandent de répandre l'islam par la persuasion; ceux qui ordonnent de combattre pour repousser une attaque contre l'islam; ceux qui ordonnent une offensive, mais hors des quatre mois sacrés; ceux qui ordonnent le combat en tout temps.
Selon la doctrine traditionnelle, **l'islam est un universalisme. Sa propagation est un devoir pour la communauté musulmane**. Il s'agit d'élargir toujours plus, jusqu'à la dimension du monde, la superficie des terres où seront reconnus «les droits de Dieu et les droits des hommes» prescrits par le Coran. Un appel (*da'wa*) doit être adressé aux États qui ignorent l'islam ou le repoussent. S'ils se refusent à entendre cet appel, on peut alors les attaquer les armes à la main.
Les lois du djihad suivirent au cours des siècles les lois générales de la guerre. Il est même dit et redit que les non-combattants, femmes, enfants et moines, du moins s'ils ne prêchent pas la lutte, doivent être respectés. Les peuples vaincus, s'ils sont des croyants monothéistes «qui obéissent à un prophète», chrétiens, juifs, sabéens, mazdéens, peuvent

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

ou se convertir à l'islam ou garder leur foi et leur organisation religieuse communautaire, à la seule condition de payer tribut. Ils deviennent en ce cas les «hôtes protégés» de la communauté musulmane. Les non-croyants, eux, devraient ou se convertir ou être réduits en esclavage. Principe qui fut loin d'être partout et toujours appliqué.
L'obligation du djihad est une obligation religieuse qui ne cesse jamais. Ce n'est pas une «obligation personnelle» mais une obligation communautaire. Elle se transforme en «obligation personnelle» quand l'islam est attaqué et qu'est proclamée une mobilisation générale. Le djihad, comme toute guerre, serait de soi un mal, mais, ayant pour fin de combattre un mal plus grand — l'impiété, la non-reconnaissance «des droits de Dieu et des droits des hommes» — il « devient un bien ».
De nos jours, divers interprètes ont avancé que la lutte armée n'était que l'une des modalités du djihad. Il est même souhaitable, précisent-ils, qu'elle soit remplacée par l'apostolat et la propagande missionnaire, qui, elle, est indispensable. L'«effort sur le chemin de Dieu» reste obligation religieuse, mais peut et doit s'exercer aujourd'hui pacifiquement, par la persuasion, ainsi qu'y invitent plusieurs versets du Coran. Si toutefois un pays étranger ferme ses frontières aux apôtres de l'islam, le devoir de la lutte armée peut resurgir.

I.3. Un débat actuel : la montée des intégrismes religieux.

Avec la montée de l'intégrisme dans le monde, ces jugements de musulmans tolérants ont été vivement contestés dans les milieux islamistes radicaux. Un raidissement doctrinal est apparu d'abord, en 1979, dans l'univers shiite, en Iran, avec l'instauration de la révolution islamique à l'initiative de l'ayatollah Khomeyni, puis dans le monde sunnite, avec l'établissement de la dictature islamiste au Soudan en 1989.
Mais c'est sans doute en Algérie que le djihad prend sa forme la plus aiguë dans les années 1990: le Front islamique de salut, dissous par le pouvoir établi, puis le Groupe islamique armé s'en prennent aussi bien à des personnes d'origine européenne demeurées en terre d'islam qu'à des musulmans qu'ils jugent trop influencés par la culture occidentale.
Les attentats du 11 septembre 2001 ont remis sur l'avant-scène les problèmes de l'intégrisme religieux, les questions brûlantes sur la tolérance, la violence, les conversions conflictuelles.
Depuis les attentats du 11 septembre dernier, l'intégrisme musulman, pointé comme inspirateur des commandos terroristes, a été soumis à de savantes et nombreuses analyses historiques, philosophiques et sociopolitiques. Les analystes ont insisté avec raison sur la nécessaire distinction à maintenir entre la religion musulmane, en tant que système de croyances et de pratiques, fondé sur l'adhésion à un Dieu unique transcendant, et l'intégrisme musulman, qui est une option politique radicale favorisant la constitution d'États musulmans totalitaires. Il a ainsi été dit que les musulmans ne sont pas forcément intégristes et que l'immense majorité d'entre eux n'ont rien à voir avec le terrorisme islamiste.
Certains dictionnaires définissent l'intégrisme comme l'attitude qui consiste à défendre l'intégrité originelle de la doctrine (religieuse ou autre) à laquelle on adhère et à combattre ce qui tend à la réviser ou à l'adapter à des situations nouvelles. Cette définition convient parfaitement bien au traditionalisme, dont se réclament souvent les intégristes, mais qui ne

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

peut se confondre purement et simplement avec l'intégrisme. Car si les intégristes se veulent généralement traditionalistes, les traditionalistes ne sont pas forcément intégristes. Des croyants très fidèles à l'enseignement fondateur de leur religion et qui refusent qu'on lui ajoute de nouveaux dogmes peuvent cependant adopter une attitude d'ouverture et de respect pour les personnes ayant d'autres convictions.
L'intégrisme repose en fait sur le refus de la liberté de l'acte de foi. Il confond savoir et croyance, d'une part ; il croit, d'autre part, à la force de répression pour combattre ce qu'il considère comme des erreurs dangereuses. De fait, les fruits de l'intégrisme, ce sont les croisades et autres guerres saintes contre les infidèles, les tribunaux d'inquisition religieuse ou idéologique, les chasses aux hérétiques, aux blasphémateurs et aux sorcières, les autodafés, les pogroms et les attentats terroristes effectués pour la plus grande gloire de Dieu. Ce sont aussi les entraves à la liberté de conscience et à la liberté de croyance, l'inégalité des citoyens devant la loi ou dans les institutions publiques en raison de leurs attitudes religieuses divergentes et le soutien accordé spécialement par la loi à un groupe religieux ou à certains groupes religieux à l'exclusion des autres, comme à l'exclusion du groupe des sans religion.

Mais il ne faut pas oublier que prendre les armes pour défendre une foi, c'était forcément rabaisser la religion au niveau de la politique et l'insérer dans le jeu souvent sordide d'intérêts très matériels.

II. Etat et violence : la nécessité de la guerre en politique?

> «*La guerre éclate lorsque les États n'ont plus une conscience claire de leurs devoirs, une intelligence nette de leurs droits, une notion exacte de leurs intérêts respectifs. Ils ne peuvent plus arriver à une entente commune, ils ne peuvent plus accepter les lois que leur traçait le droit des gens en temps de paix : ils s'y soustraient. La guerre est l'acte politique par lequel des États, ne pouvant concilier ce qu'ils croient être leurs devoirs, leurs droits et leurs intérêts, recourent à la lutte armée, et demandent à cette lutte de décider lequel d'entre eux étant le plus fort pourra en raison de sa force imposer sa volonté aux autres*.»
> (Th. Funck-Brentano et Albert Sorel, ***Précis du droit des gens***, Paris, Plon, 1900, p. 74)

II.1. Etat et violence légitime.

> «*La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens*.»
> Clausewitz, ***De la guerre***, 1832

La proposition de Clausewitz, devenue proverbe, est souvent incomprise. Le rapport de la guerre à la politique ne se laisse pas réduire au rapport du moyen et de la fin. La guerre a son but propre et la fin politique doit en tenir compte.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

La nation est un peuple ayant une tête, conscient d'être gouverné par un État. De ce fait si le «père» est pour les fils une sorte de commencement absolu, il n'est cependant engendré à sa qualité de père que par le fait d'avoir des enfants. De la même façon, et plus évidemment encore, l'autorité du chef de tribu ou de peuple est «auteur» et commencement, tout en étant fruit d'une désignation par le groupe, et le pouvoir du gouvernement ou de l'État vient du peuple.
Nullement en opposition avec une théorie du «contrat social» ou de **l'Etat de droit**, l'usage de la violence en politique apparaît à certains auteurs comme une nécessité, et même comme la seule forme de violence légitime. **L'Etat de droit est**, à ce titre, **un Etat à la fois rationnel et violent**. En effet, il doit se définir par un certain exercice de la violence, qui peut venir ébranler sa légitimité ; c'est ce que Max Weber appelle le «paradoxe du pouvoir» ; pour sortir de la violence, de l'état perpétuel de «guerre de tous contre tous» (T. Hobbes), une certaine violence est nécessaire. Dans *le Savant et le Politique*, M.Weber confère donc à l'Etat « le monopole de la violence physique légitime» ; il ajoute que c'est le propre des Etats modernes que de chercher une légitimité à l'usage de la violence.
En outre, si l'action politique seule peut légitimer la guerre et le recours à la violence, c'est parce que la fin politique d'une guerre est d'imposer sa volonté politique à l'adversaire. Cette volonté s'exprime dans le «plan de paix» qu'on impose à la fin de l'acte de guerre. Clausewitz distingue soigneusement but militaire (*Ziel*) et fin politique (*Zweck*): si **la guerre est l'instrument de la politique**, cet instrument possède des caractères propres et un usage spécifique. «*La fin politique ne gouverne pas despotiquement, elle doit s'adapter à la nature des moyens dont elle dispose, ce qui l'amène souvent à se transformer complètement*.»

II.2. Penser la guerre en politique : Machiavel, Clausewitz.

La période qui a précédé notre siècle a été marquée par la vision «clausewitzienne» de la guerre. Clausewitz, auteur du traité *Vom Kriege (De la guerre)*, publié en 1832, voyait dans la guerre un moyen logique de poursuivre la politique nationale, une entreprise qui devait constamment viser un objectif bien défini, dont on devait évaluer le coût et les avantages et dont le but ultime devait être de favoriser les intérêts de l'État-nation. Mais en même temps, Clausewitz insiste aussi sur la nécessité de la suprématie des autorités civiles et professe qu'il ne faut jamais faire la guerre pour la guerre.
Avant lui déjà, Nicolas Machiavel voyait dans la guerre une nécessité politique : tout pouvoir, afin de s'imposer et de se maintenir, doit avoir recours à la violence.

- **Machiavel :la violence à l'origine de tout pouvoir :**

Machiavel (1469-1527) développe l'idée qu'il existe une bonne violence ; il faut en outre distinguer la morale de la politique.
Ainsi, les hommes sont gouvernés par leurs passions davantage que par leur raison et une politique efficace doit donc nécessairement faire usage de la peur, de la violence.
Seul un État fort à l'intérieur comme à l'extérieur peut donner à ses citoyens ce que ceux-ci regardent légitimement comme leurs droits fondamentaux: la sécurité de leur vie, de leur honneur (protection contre les insultes), de leur fortune. Les hommes ne cesseront d'être immoraux, violents, menteurs qu'à ce prix.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Si la doctrine machiavélienne a été maintes fois critiquée pour son immoralisme, certains penseurs actuels ont malgré tout entrepris de restaurer le machiavélisme. Le texte suivant, extrait *d'Histoire et vérité* de **P. Ricœur**, réhabilite cet usage du recours à la guerre en politique :

> « *On a dit beaucoup de mal du machiavélisme ; mais si on veut prendre au sérieux, comme il se doit, le Prince, on découvrira qu'on n'élude pas aisément son problème qui est l'instauration d'un nouveau pouvoir, d'un nouvel Etat. Le Prince, c'est la logique implacable de l'action politique ; c'est la logique des moyens, la pure technique de l'acquisition et de la conservation du pouvoir. Ainsi Machiavel posait le vrai problème de la violence politique, qui n'est pas celui de la vaine violence, de l'arbitraire et de la frénésie, mais celui de* ***la violence calculée et limitée****, mesurée par le dessein même d'instaurer un Etat durable (…). Ainsi sont nés toutes les nations, tous les pouvoirs et tous les régimes ; leur naissance violente a été résorbée dans la nouvelle légitimité dont il ont accouché, mais cette nouvelle légitimité garde quelque chose de contingent, de proprement historique, que sa naissance violente ne cesse de lui communiquer* ».

- **Clausewitz et la guerre comme prolongement logique de la politique :**

Dépassant le cadre des doctrines militaires proprement dites, cette réflexion sur la nature de la guerre débouche sur une philosophie de la conduite politique et sur une stratégie efficace et rationnelle qui subordonne tout à l'obtention d'une victoire décisive. Théoricien de la guerre, instrument rationnel d'une politique nationale, affirmant la primauté du politique sur le militaire, Clausewitz inspire la doctrine militaire allemande au service de la politique bismarckienne.
Apparemment, toute guerre est chaos, désordre incompréhensible. Mais en réalité, la guerre est ordre, calcul. La théorie de la guerre permet de retrouver, sous l'apparence du désordre, la vérité de l'ordre qui éclaire l'origine et le cours d'une guerre, ainsi que le désordre dans lequel elle se manifeste.
Le rapport guerre-politique n'est, en son fond, pas un rapport moyen-fin mais un rapport complexe : but (militaire) - fin (politique).
Le primat de la politique ne s'exerce, finalement, pas sur la guerre mais dans la guerre elle-même, à travers le primat de la défense. Contre Napoléon, l'Espagne et la Russie; contre Hitler, la Russie; contre les Américains, le Vietnam: illustration du privilège politique de la défense.
Au défi technique des offensives éclair de Napoléon, Clausewitz a répondu par la théorie des guerres défensives, nationales et populaires.

II.3. La politique de défense en France aujourd'hui.

Depuis la disparition du Pacte de Varsovie en 1991, les frontières de la France ne semblent plus directement menacées par quelque ennemi que ce soit. Cette situation inédite, presque sans précédent, a contribué, dans les années 90, à une **lente érosion de la part de la richesse nationale consacrée à une défense** dont la nécessité n'apparaissait plus aussi nettement qu'autrefois.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

Le Livre blanc de la Défense de 1994 souligne pourtant la nécessité du maintien de l'effort de défense dans le contexte d' "une période d'incertitudes et d'instabilité ". Il définit aussi quelques grands objectifs pour la politique de défense : outre la mission traditionnelle de défense des intérêts de la France, ce sont la construction d'une Europe de la défense, la contribution à la stabilité internationale et la mise en œuvre d'une conception globale de la défense qui sont prioritaires.
Néanmoins, le gouvernement a décidé d'opérer un redressement des moyens de la défense : c'est l'objet de la loi de programmation militaire présentée en Conseil des ministres le 11 septembre 2003.

ÉVOLUTION DU BUDGET DEPUIS 1998
(déduction faite des pensions)

ANNÉES	CRÉDITS DE PAIEMENT (M€)	% PIB[*]
1998	28 161	2,16%
1999	28 969	2,14%
2000	28 652	2,04%
2001	28 804	1,97%
2002	28 911	1,93%*
2003	31 070	1,98%*

* estimations
[*] Le produit intérieur brut (PIB) correspond à l'ensemble des valeurs ajoutées brutes (TVA incluse) des biens.

De façon générale, la France entend conserver la capacité d'agir seule si ses intérêts nationaux ou ses engagements bilatéraux l'exigent. Au delà de ce principe fondamental, la France s'attache, autant que possible, à ce que toute intervention de ses forces armées à l'extérieur s'effectue dans le cadre d'un accord ou sous mandat d'une autorité internationale.
En ce qui concerne les accords bilatéraux de défense, de nombreux accords, conclus au moment des indépendances de l'Afrique francophone, comportent des clauses de solidarité, par exemple une clause de défense en cas d'agression extérieure. Ces accords ont pu amener la France à s'engager durablement dans un conflit, comme ce fut le cas dans le conflit frontalier entre le Tchad et la Libye. Et actuellement, La France entretient des forces prépositionnées dans cinq pays africains (Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Tchad et Djibouti) pour l'exécution d'accords de défense.
En outre, l'article 5 du Traité de l'Atlantique nord, qui fonde l'**OTAN**, établit une solidarité entre les membres de l'Alliance Atlantique et peut amener la France à intervenir à l'étranger.
Enfin, la France est membre permanent du Conseil de sécurité de l'**ONU**, qui est la seule autorité internationale habilitée à décider de mesures de contrainte ou d'emploi de la force à l'égard d'un Etat, en dehors des actions de légitime défense individuelle ou collective. Les responsabilités internationales qui découlent de cette qualité l'amène à contribuer de façon significative aux actions militaires en faveur de la paix et du droit international sous mandat

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

de l'ONU. Ainsi, en 2002, 13500 militaires français étaient affectés à des opérations extérieures en application de résolutions du Conseil de sécurité ou dans un cadre multilatéral, notamment en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Afghanistan. Et plus récemment, la France a été conduite à intervenir, sous mandat de l'ONU, en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo.
Enfin, la France est appelée à participer aux opérations conduites au titre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), politique dont elle est un des principaux artisans.

- **Le choix de l'armée de métier :**

Le choix a été fait en 1996 de passer progressivement d'une armée mixte à une armée entièrement professionnelle au niveau technologique élevé.
Amorcée avec la loi de programmation militaire 1997 - 2002 (suppression de 200 000 emplois d'appelés, recrutement de 60 000 professionnels), cette professionnalisation est consolidée par la loi de programmation militaire 2003 - 2008, qui prévoie le recrutement d'environ 28 000 personnes par an. Au terme de la loi de programmation 2003 - 2008, les effectifs des armées devraient atteindre environ 446 000 personnes civiles ou militaires; ils étaient de 573 000 en 1996.

LES EFFECTIFS DES ARMÉES ET SERVICES EN 2003(1)

MILITAIRES	DE CARRIÈRE OU SOUS CONTRAT	333 667
	VOLONTAIRES	23 142
CIVILS		98 573
TOTAL		455 382

III. Justice et légitimité de la guerre.

III.1. Pacifisme et bellicisme.

En aucun cas la guerre n'est un but par elle-même. On ne se bat jamais, paradoxalement, que pour engendrer la paix, du moins une certaine forme de paix. La politique et le calcul priment. On a pu dire que la guerre est «la continuation de la politique par d'autres moyens», et, par conséquent, qu'elle-même n'est *que* moyen. C'est une forme de violence (et la politique aussi en est une) qui veut faire advenir la non-violence.
La paix assignée comme fin exclusive à l'action et, de la sorte, rigoureusement pensée, devient *pacifisme*. La guerre, dans les mêmes conditions, devient *bellicisme*. Mais **le pacifisme se retourne contre la paix et le bellicisme contre la guerre**.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

Le pacifisme est une négation absolue, un rejet total de la guerre. À l'analyse, le pacifisme se montre comme l'affirmation immobile de la mort. La question est de savoir s'il peut y avoir paix sans lutte, affirmation sans négation, vie sans dynamique. Pour la même raison, la neutralité à l'égard d'un conflit qui met deux parties aux prises, si elle dégénère en neutralisme, se détruit elle-même. Le pacifisme, par sa visée même, cherche à atteindre la meilleure forme possible de l'équilibre pacifique.
L'expression contradictoire *militant pacifiste* définit bien le pacifisme. Il consiste en un engagement pour la paix qui a quelque chose de militaire. On marche pour la paix comme un peu comme on marche à la guerre.
Le philosophe allemand **Kant**, moderne et idéaliste, a élaboré un projet très rigoureux de paix universelle. Sa pensée et celle de son continuateur, Hege,l a surtout servi à construire cet État allemand qui deviendra, à l'instar de l'État napoléonien issu de la Révolution française, une grande machine de guerre totalitaire.
Et, au vingtième siècle, la plus récente querelle philosophique concernait Heidegger, le philosophe allemand existentialiste. Heidegger est le philosophe qui a fait la critique la plus radicale de la technique, de cette technique qui joue dans les guerres contemporaines le rôle que l'on voit.
Simone Weil (l'auteur de *l'Enracinement*) fut d'abord une ardente pacifiste. Simone Weil avait cinq ans en 1914, l'âge auquel les enfants sont marqués le plus profondément par les grands événements tragiques. Or la guerre de 1914-18 a été pour le monde, mais avant tout pour la France, une épreuve démesurée. Plus jamais! C'était le seul mot qui venait à l'esprit de tous. Brisée comme elle l'avait été, la France ne pouvait pas envisager de relever un autre défi de même ampleur. Et celui qui s'annonçait déjà en 1933 était pire. Voici quel était l'essentiel des idées de Simone Weil à cette époque.

> «*On ne peut parler de guerre en général que par abstraction; la guerre moderne diffère absolument de tout ce que l'on désignait de ce nom dans les régimes antérieurs.*
> *D'une part la guerre ne fait que prolonger cette autre guerre qui a nom concurrence, et qui fait de la production une autre forme de la lutte pour la domination; d'autre part, toute la vie économique est présentement orientée vers une guerre à venir. Dans ce mélange inextricable du militaire et de l'économique, où les armes son mises au service de la concurrence et la production au service de la guerre, la guerre ne fait que reproduire les rapports sociaux qui constituent la nature même du régime, mais à un degré beaucoup plus aigu. (...) Marx a montré comment la concurrence, ne connaissant d'autre arme que l'exploitation des ouvriers, se transforme en une lutte de chaque patron contre ses ouvriers et, en dernière analyse de l'ensemble des patrons contre l'ensemble des ouvriers*.»

Ce marxisme fait toujours partie de la panoplie pacifiste. Mais l'essentiel du pacifisme n'est pas là. Il est plutôt dans l'idée de progrès. La guerre à l'aube de l'an deux 2000, voilà une chose qui n'est plus concevable. C'est l'argument le plus fréquemment et le plus spontanément invoqué. Au cours des derniers millénaires, il y aurait eu un progrès moral et politique fondamental que les nations et les personnes belliqueuses trahiraient en

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

s'abandonnant à leurs primitifs instincts. Cette opinion est omniprésente bien que la preuve de ce progrès n'ait jamais été faite. Entre 1933 et 1939, Simone Weil a pensé ainsi, comme la majorité de ses camarades intellectuels.
Le mot «pacifisme» a, au fond, le suffixe propre aux conceptions abstraites; et ses premiers tenants sont en effet des doctrinaires. Ils proclament que les conflits armés doivent partout céder la place à l'arbitrage international. Mais leurs protestations de «non-violence» ne sont pas moins aveugles que la violence elle-même: en accolant une négation à l'absurdité de la force brute, on n'en fait pas surgir une plénitude de vie raisonnable. Ainsi les pacifistes ne brassent que du vide et sont souvent traités de rêveurs. Mais, malgré cet emploi, finalement péjoratif, qui a longtemps prévalu et dure encore, le mot a pris une autre acception, plus favorable: personne, ou presque, ne dénigre aujourd'hui le pacifisme comme *volonté de paix*.

Tout autant, le **bellicisme** est la négation de la guerre car, à l'extrême, l'anéantissement total nierait le but même de qui veut se battre pour se battre. Dès longtemps les sociologues ont montré que le suicide est une protestation de la vie; à l'époque du possible suicide nucléaire étendu à la planète, cette folie tuant la guerre empêcherait qu'elle ne revienne et serait un appel de la vie et de la paix infiniment cruel.

III.2. Vers une « mise hors-la-loi de la guerre » ?

Au Moyen Âge prévalait la conception que la guerre était nécessairement juste d'un côté, injuste de l'autre. La «**guerre juste**» était une procédure légale, par laquelle une autorité compétente employait la force des armes hors de sa juridiction normale pour défendre des droits, redresser des torts ou punir des crimes.
Cette notion était admise, par Grotius, qui déclarait dans son *De jure belli ac pacis* (1625): «*C'est le devoir de ceux qui ne sont pas engagés dans une guerre de rien faire qui puisse renforcer la puissance de qui soutient une mauvaise cause ou qui puisse entraver l'action de qui mène une juste guerre*.» Il ouvrait, toutefois, la voie à la notion de neutralité en ajoutant: «*Dans un cas douteux cependant, les non-belligérants doivent se montrer impartiaux à l'égard des deux camps*.» Le souverain était réputé libre de déclencher une guerre pour «raison d'État». Cette notion légale de la guerre fut introduite dans la législation de maint État et dans les conventions de La Haye en 1907, mais elle ne fut jamais admise par l'Église catholique, qui continuait la tradition médiévale, ni par le sentiment populaire ou la propagande gouvernementale soucieuse de faire admettre la justice de sa propre cause.
Au début de la Première Guerre mondiale, la déclaration du président Wilson, qui invitait les Américains à rester «impartiaux en pensée aussi bien qu'en action», fut l'objet de nombreuses critiques. La théorie de Grotius redevint d'actualité: le droit international devait présupposer que l'un des belligérants était agresseur et l'autre victime. **Il fallait mettre la guerre hors la loi** car aussi longtemps que la guerre demeurerait respectable et jouirait d'une place reconnue dans le domaine des relations internationales, la racine du mal subsisterait. La solution consistait, en partie, à évincer la guerre de sa position privilégiée en lui déniant tout statut juridique et en mettant au ban de l'humanité tout État qui se livrerait à des hostilités contre un autre État.
Deux hommes d'État surtout se firent les champions de la renonciation à la guerre par

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

traité: Aristide Briand, ministre français des Affaires étrangères et Frank B. Kellogg, secrétaire d'État américain. Le projet de traité multilatéral proposé par les États-Unis le 23 juin 1928 fut rapidement accepté par quatorze autres gouvernements, signé à Paris le 27 août 1928, et ratifié ensuite par soixante-trois États. On le désigne d'ordinaire comme pacte de Paris ou pacte Briand-Kellogg. Ainsi, selon l'article premier, « *les Hautes Parties Contractantes déclarent solennellement, au nom de leurs peuples respectifs, qu'elles condamnent le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles* ».
Bien que ces déclarations aient suscité à l'époque de grandes espérances pour le maintien de la paix, elles n'eurent pas d'effet préventif décelable sur les agressions qui se produisent peu après en Mandchourie en 1931, puis en Chine proprement dite, ni non plus sur l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie , les interventions allemandes et italiennes en Espagne, ou celles qui aboutirent finalement à la Seconde Guerre mondiale.
Le pacte Briand-Kellogg et les autres accords qui visaient à bannir la guerre eurent néanmoins d'importants effets juridiques. Ces accords, maintenant incorporés à la charte des Nations unies, ont mis hors la loi la guerre au sens juridique de situation où les États en conflit ont un droit égal à employer la force armée pour régler leur différend.

III.3. La guerre et la réalisation de l'humain.

- **La guerre est faite par l'histoire en même temps qu'elle la crée en partie.**

On ignore si les premiers hommes pratiquaient la guerre. Certains outils de l'époque paléolithique pourraient bien avoir été utilisés comme armes dans des combats entre tribus ou entre clans; mais ce n'est là qu'une hypothèse. Les première armes dont on puisse affirmer qu'elles eurent cet usage datent de l'âge du bronze, et on a la preuve qu'il y eut des troupes de guerriers dans la civilisation sumérienne. Certains peuples pratiquent suivant les circonstances deux sortes de guerre bien différentes: les unes, qui sont presque des jeux, sont précédées d'une convention et ne provoquent pas de grands massacres; en revanche, d'autres sont déclenchées à l'improviste et menées férocement.
D'une part, on note que la guerre contribue à **affaiblir ou à fortifier les nations** et à **créer les empires ou à les dissoudre**, et qu'en retour la possibilité d'accumuler des moyens matériels, d'organiser des armées croît ou décroît à mesure. D'autre part, lorsqu'une classe ou une caste militaire existe dans une nation, elle tend à se réserver l'emploi des armes et par conséquent à prohiber l'usage de celles qui pourraient être trop répandues; en même temps, **elle fait de la guerre une sorte de jeu** soumis à des règles et non aux passions. En revanche, l'emploi des armes plus meurtrières ou accessibles aux roturiers entraîne une **démocratisation de la guerre** qui s'accompagne d'une dégradation des règles de la guerre, la dépouille de ses caractères ludiques pour la rendre plus impitoyable.

- **Les effets de la hiérarchisation sociale** sur la conception de la «guerre courtoise» sont visibles dans les sociétés féodales du Moyen Âge, où les codes militaires prescrivaient non seulement l'économie du sang, mais toutes sortes de conventions entre adversaires sur le choix du temps et du lieu de la bataille. Toutefois, dans la guerre courtoise, comme ensuite dans la «guerre en dentelles», de telles règles ne s'appliquaient

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

qu'aux nobles, alors que l'on se privait peu de massacrer les manants et de piller leurs biens. C'est seulement entre gens du même rang que la guerre était aussi peu sanglante que possible et soumise à un code d'honneur. Mais les valeurs courtoises qui étaient celles de la hiérarchie aristocratique ne purent résister longtemps à cette démocratisation de la technique. La Révolution française, en mobilisant la nation, consacra cette évolution et ouvrit la voie qui, à la suite d'une transformation accélérée des armements, devait conduire à la conception de la guerre totale, qui fait collaborer avec les combattants le reste de la population dans un effort de production des armements, et qui n'exclut pas dans la stratégie les pertes civiles massives, les destructions à grande échelle.

- La guerre a ensuite des **effets sur l'évolution de la vie économique** des civilisations. Les guerres dites mondiales (celle de 1914-1918, celle de 1939-1945), qui furent en même temps des guerres totales, ont mis en jeu tout l'appareil politique, économique, technique et militaire de nombreuses nations réparties en deux camps.

Herbert Spencer et Auguste Comte ont noté que les conflits armés, depuis la disparition de la guerre aristocratique, provoquent une transformation de la vie économique dans les pays belligérants, de sorte que certaines difficultés peuvent être provisoirement résolues par le rythme accéléré de la consommation en matériel qu'impose l'état de belligérance. En outre, la guerre n'est pas possible sans une certaine accumulation de puissance économique, et la lassitude qui met fin à certains conflits peut parfois être attribuée à l'appauvrissement que finissent par produire les hostilités. C'est pourquoi, selon Gaston Bouthoul, la principale fonction sociologique de la guerre serait d'être, en même temps qu'un exutoire aux impulsions collectives, **un processus de «rééquilibration démo-économique»**.

- **Du point de vue politique,** la guerre a, dans bien des cas, fortement contribué à créer des États et à cimenter leur unité. Ainsi, l'idée que la guerre peut avoir des fonctions propres a conduit certains théoriciens à en faire l'apologie. Hegel voit en elle le moment où l'État se réalise pleinement; Joseph de Maistre la glorifie comme le moyen de fortifier la nature humaine; Nietzsche trouve dans les vertus guerrières le meilleur aiguillon au dépassement de soi-même; L. Gumplowicz voit dans la guerre la source de toutes les institutions et de la civilisation.

Néanmoins, les arguments de divers ordres ne manquent pas contre les théories bellicistes. On peut, à l'encontre de ceux qui prônent les vertus militaires, faire état des statistiques qui prouvent la **recrudescence de la criminalité** à la suite des guerres. S'il est vrai que les grandes civilisations se sont répandues par la force des armes, on peut inversement alléguer que c'est de la même façon qu'elles ont disparu. Enfin, aux progrès techniques et économiques réalisés sous son aiguillon, on peut opposer un calcul des **«coûts» de la guerre**, qui sont de plus en plus élevés à mesure qu'elle devient plus totale.

Les sociologues ont parfois comparé la guerre à la fête, en lui attribuant des fonctions analogues. Il est vrai qu'elle en présente bien des caractères, notamment **l'exaltation collective et le renversement des règles habituelles**. Mais elle en diffère en même temps, du fait qu'elle oppose un groupe à un autre et tend plus spécifiquement à la destruction. On peut en outre se demander si les alternances de paix et de guerre ne constituent pas un cycle universel, inhérent à la nature des sociétés humaines.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

IV. Conclusion.

La guerre n'est pas la violence. Elle est la violence encadrée, réglementée, limitée. Elle suppose un contrat qui en marque le début: c'est la déclaration réciproque de guerre et un autre qui en marque la fin: l'armistice et ses conditions.

Si une telle institution n'était pas apparue un jour, jamais la civilisation n'aurait pu se développer. La violence aurait été constante et omniprésente. «*Quand tous se battent contre tous,* écrit Michel Serres*, il n'y a pas état de guerre, mais violence, crise pure et déchaînée, sans arrêt possible, et menace d'extinction de la population qui s'y adonne. En fait et par le droit, la guerre nous protège contre la reproduction indéfinie de la violence*.». Michel Serres rappelle que si on ne parle pas des cultures qui ont été victimes de cette reproduction de la violence, c'est parce qu'ayant été ainsi détruites, ces cultures n'ont pas accédé à l'histoire, à la mémoire.

Il faut cependant préciser qu'aux plus belles heures de la civilisation, la guerre ne touchait pas les populations civiles et était réglementée au point de rendre possible des trêves, comme celles qui marquaient les Jeux Olympiques en Grèce.

Les guerres d'aujourd'hui étant ce qu'elles sont, la définition classique de la guerre ne s'applique à elles qu'en partie. La chose est incontestable; il faut cependant y voir non pas une raison supplémentaire de faire fi des règles du jeu, mais au contraire une obligation accrue de respecter les quelques-unes qui subsistent.

La question est évidemment complexe. De toute évidence le monde a tout à gagner d'un rôle accru des Nations Unies. Mais faut-il exclure un ordre mondial tel que les Nations Unies interviendraient seules dans les conflits mineurs, tandis que les États-Unis, en accord avec les mêmes Nations-Unies continueraient pendant un certain temps à jouer un rôle de premier plan contre les ennemis du droit de la taille de l'Irak ?

M. De Gabory

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.